

Direction de l'accès à l'information de la gestion documentaire
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 mai 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.806

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 février 2022, visant à obtenir les échanges courriel entre la direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire et de la propriété intellectuelle et les autres directions du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le traitement de la demande d'accès 2021-2022.544.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3